

LIBELLE	Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
Emplacement réservé aux voies publiques au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme	01	Liaison douce	Commune	529.93
Emplacement réservé aux voies publiques au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme	02	Voirie	Commune	166.02
Emplacement réservé aux voies publiques au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme	03	Voirie	Commune	196.55
Emplacement réservé aux installations d'intérêt général au titre de l'article L.151-41 2° du Code de l'Urbanisme	04	Parking	Commune	1159.3
Emplacement réservé aux installations d'intérêt général au titre de l'article L.151-41 2° du Code de l'Urbanisme	05	Station épuration	Commune	1155.49
Emplacement réservé aux installations d'intérêt général au titre de l'article L.151-41 2° du Code de l'Urbanisme	06	Station épuration	Commune	874.02
Emplacement réservé aux installations d'intérêt général au titre de l'article L.151-41 2° du Code de l'Urbanisme	07	Voirie	Commune	2176.55
Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme	08	Préservation	Commune	1023.4
Emplacement réservé aux voies publiques au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme	09	Liaison douce	Commune	1398.5
Emplacement réservé aux voies publiques au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme	10	Voirie	Commune	2067.78
Emplacement réservé aux voies publiques au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme	11	Voirie	Commune	1701.31
Emplacement réservé aux voies publiques au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme	12	Liaison douce	Commune	205.87
Emplacement réservé aux voies publiques au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme	13	Liaison douce	Commune	444.72
Emplacement réservé aux ouvrages publics au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme	14	Parking	Commune	2360.76
Emplacement réservé aux voies publiques au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme	15	Liaison douce	Commune	755.93

Emplacement réservé aux voies publiques au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme	16	Voirie	Commune	254.31
Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme	17	Equipement	Commune	1123.53
Emplacement réservé aux voies publiques au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme	18	Voirie	Commune	1744.68
Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques L.151-41 3° du Code de l'Urbanisme	19	Gestion des crues	Commune	11499
Emplacement réservé aux voies publiques au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme	20	Voirie	Commune	142.4
Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme	21	Equipement	Commune	675.54
Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme	22	Accès lotissement	Commune	1052.04
Emplacement réservé aux installations d'intérêt général au titre de l'article L.151-41 2° du Code de l'Urbanisme	23	Mise en conformité des équipements avec le principe de continuité écologique	Communauté de Communes	2667.93
Emplacement réservé aux installations d'intérêt général au titre de l'article L.151-41 2° du Code de l'Urbanisme	24	Mise en conformité des équipements avec le principe de continuité écologique	Communauté de Communes	1831.38
Emplacement réservé aux installations d'intérêt général au titre de l'article L.151-41 2° du Code de l'Urbanisme	25	Mise en conformité des équipements avec le principe de continuité écologique	Communauté de Communes	466.31
Emplacement réservé aux installations d'intérêt général au titre de l'article L.151-41 2° du Code de l'Urbanisme	26	Mise en conformité des équipements avec le principe de continuité écologique	Communauté de Communes	517.58
Emplacement réservé aux installations d'intérêt général au titre de l'article L.151-41 2° du Code de l'Urbanisme	27	Station d'épuration	Commune	1114.77
Emplacement réservé aux installations d'intérêt général au titre de l'article L.151-41 2° du Code de l'Urbanisme	28	Projet cimetière	Commune	990.45
Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme	29	Cimetière	Commune	498.18
Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme	30	Liaison douce	Commune	866.37

Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme	31	Aménagement Paysager	Commune	231.3
Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme	32	Elargissement de voirie	Commune	971.25